

IFRS : pratiquer la consolidation

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
 Soit 14h au total
 Distanciel : 4 demi-journées
 Soit 14h au total

PRIX

Présentiel : 1 800 € HT / personne
 Distanciel : 1 800 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
 N° Siret : 309 660 637 00039
 TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables financiers, comptables et contrôleurs de gestion appelés à participer à l'établissement des comptes consolidés
- Personnel nouvellement nommé au sein des équipes de consolidation

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus et les méthodes de consolidation
- Être capable d'établir des comptes consolidés
- Produire une liasse de consolidation en application des normes IFRS

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Une démarche méthodique et structurée pour une application immédiate
- La personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Le support de présentation est remis à chaque participant
- Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises

PROGRAMME

APPRÉCIATION DU NIVEAU DE CONTRÔLE

- Appréciation du contrôle selon IFRS 10
- Grands principes de classement des entreprises sous contrôle conjoint (IFRS 11)
- Influence notable (IAS 28)

[Cas pratique « définition du périmètre de consolidation »](#)

CALCUL DES POURCENTAGES DE CONTRÔLE ET D'INTÉRÊT

- Distinction entre pourcentages de contrôle et d'intérêt
- Modes de calcul

[Cas pratique « distinction entre pourcentages de contrôle et d'intérêt »](#)

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Mise en œuvre de l'intégration globale et de la mise en équivalence
- Consolidation directe ou par paliers

[Cas pratique « périmètre et méthodes de consolidation »](#)

NORMES GROUPE, RETRAITEMENTS ET CONVERSION

- Retraitements d'homogénéisation
- Notion de devise fonctionnelle et passage de la devise fonctionnelle à la devise de présentation

[Cas pratiques](#)

IFRS : pratiquer la consolidation

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Soit 14h au total
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX

Présentiel : 1 800 € HT / personne
Distanciel : 1 800 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

- Principes et objectifs des éliminations
- Résultats internes

[Cas pratiques](#)

IMPÔTS DIFFÉRÉS

- Approche bilantielle
- Contrepartie de la comptabilisation
- Règles de présentation des créances et dettes d'impôt

[Cas pratique « comptabilisation des impôts différés »](#)

COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS ET PERTES DE CONTRÔLE

- Introduction à la méthode de l'acquisition selon IFRS 3
- Comptabilisation des pertes de contrôle

[Cas pratiques](#)

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

- Principe de fonctionnement
- Exemples d'application
- Synthèse

[Cas pratiques](#)

